



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 octobre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/2007

D - 20070510

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 22 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Jacques VALADE, M. Alexis BANAYAN, M. Jean-Didier BANNEL, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF,

OPAH Centre Historique. 37 rue des Augustins. 20 rue du Mirail. 45 rue des Bahutiers. 6 rue Gensan. Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

SCI SOFIMO, propriétaire de l'immeuble sis 31, rue des Augustins à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble vacant composé d'un commerce et 4 logements en un commerce et 5 logements dont trois de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001272.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 65.982 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46.187 €

Aide de la CUB 10% : 6.598 €

Aide de la Ville au propriétaire : $65.982 \text{ €} \times 10\% = 6.598 \text{ €}$

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 68.882 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 48.217 €

Aide de la CUB 10% : 6.888 €

Aide de la Ville au propriétaire : $68.882 \text{ €} \times 10\% = 6.888 \text{ €}$

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 65.919 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46.187 €

Aide de la CUB 10% : 6.598 €

Aide de la Ville au propriétaire : $65.919 \text{ €} \times 10\% = 6.598 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI SOFIMO une participation d'un montant de 20.084 € pour la Ville de Bordeaux

SCI MIRAIL ST FRANCOIS, propriétaire de l'immeuble sis 20-22-24 rue du Mirail à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble de 3 logements vacants dont deux de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 3 avril 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000854.

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 41.106 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28.774 €

Aide de la CUB 10% : 4.111 €

Aide de la Ville au propriétaire : $41.106 \text{ €} \times 10\% = 4.111 \text{ €}$

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38.971 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27.280 €

Aide de la CUB 10% : 3.897 €

Aide de la Ville au propriétaire : $38.971 \text{ €} \times 10\% = 3.897 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI MIRAIL ST FRANCOIS une participation d'un montant de 8.008 € pour la Ville de Bordeaux

M. et Mme PARRENS Eric, copropriétaire de l'immeuble sis 45, rue des Bahutiers à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 6 logements en 5 logements dont un de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 avril 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001250.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34.226 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23.958 €

Aide de la CUB 10% : 3.423 €

Aide de la Ville au propriétaire : $34.226 \text{ €} \times 10\% = 3.423 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. Mme PARRENS Eric une participation d'un montant de 3.423 € pour la Ville de Bordeaux

Mlle BLANCHÉ Cécile, Copropriétaire de l'immeuble sis 6, rue Gensan à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un logement de type 1 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001227.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 20.850 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14.595 €

Aide de la CUB 10% : 2.085 €

Aide de la Ville au propriétaire : $20.850 \text{ €} \times 10\% = 2.085 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mlle BLANCHÉ Cécile une participation d'un montant de 2.085 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

